

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	30
Date de la convocation		
21/04/2026		
Date d'affichage		
21/04/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 29 avril 2026 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mille vingt six  
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

**Etaient présents :**

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Paticia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

**Excusée :**

**Secrétaire de séance :** COQUARD Romain

**Délibération : 2026-069-CC**

**OBJET : Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT)**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Délibération : 2026-069-CC**

**OBJET : Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT)**

Monsieur le Président informe sur le rôle du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche (SMAELT). Il porte l'accord de territoire du bassin de rivières de la Revoute et du Bernard qui est un programme d'actions, établi sur 6 ans, visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il exerce également pour le compte de la CoPLER, la compétence GEMAPI pour les parties des communes concernées de Croizet-sur-Gand, Neulise et Saint-Just-la-Pendue.

Il dispose de **2 délégués titulaires et 1 suppléant.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1993, portant création des statuts de la CoPLER, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche (SMAELT);

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DESIGNE**

Membres titulaires :

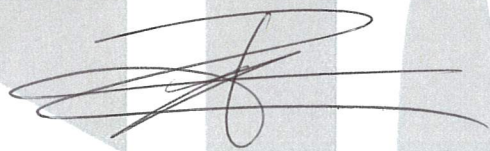
- CRIONAY Timothée
- MICOLON Laurianne

Membre suppléante :

- DURET Nathalie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 29/04/2026

**Le secrétaire de séance,**

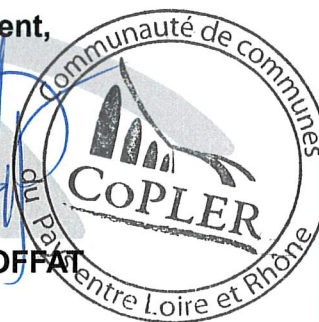


**Romain COQUARD**

**Le Président,**



**Hubert ROFFAT**



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône